

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFEAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

Délibération n° 2022-04-48

Date de la convocation : 25 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 7

Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le premier juillet deux-mil-vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre

**Procurations :**

Geneviève MANDON procuration à Christian SEUX  
Yvette ROCHETTE procuration à Vincent DUCREUX  
Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA  
Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN  
Hélène CROZET procuration à Jonathan RAYMOND  
Hélène BESSON procuration à Etienne LESCANNE  
Pascal FAURE procuration à Denis THOUMY

**Absents excusés :** Olivier LARGERON – BASTY Jean Pierre

**Secrétaire :** Cécile BASTY

**OBJET : ECOLE PUBLIQUE DE L'ETANG ET DE LA REPUBLIQUE – MODIFICATION  
DU REGLEMENT DE CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le maire informe que le portail familles des services périscolaires est désormais en fonctionnement depuis deux années scolaires. Les familles se le sont bien approprié dans l'ensemble et il facilite la gestion du service. Afin de répondre à la demande de certaines familles et d'harmoniser les modalités d'inscription et de règlement avec l'école Saint Joseph et le Collège Saint Régis, il est proposé d'apporter des modifications aux règlements de cantine de l'école de l'Etang et de l'école de la République joints en annexe et de conserver le règlement pour le service de garderie dans les deux écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les modifications apportées aux règlements intérieurs du restaurant scolaire de l'école de l'Etang et de l'école de la République ;
- AUTORISE le maire et l'adjointe aux affaires scolaires à les signer avant de les présenter aux familles des deux écoles.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFEAUX, le 2 juillet 2022.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220701-2022-04-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

